

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 305

4 février 2016

SOMMAIRE

Afrimedia International	14625	Mittelmeer S.A.	14598
AMIP S.à r.l.	14623	MK CC Lux I GP S.à r.l.	14597
Anglo American International	14620	MK CC Lux II GP S.à r.l.	14597
Development German Feeder III S.C.A.	14610	MK CC Lux III S.à r.l.	14597
Diflo	14613	MK CC Lux IV S.C.A.	14597
Districal S.A.	14618	MK CC Lux V S.C.A.	14597
Gerim III s.à r.l.	14600	Molycorp Luxembourg Holdings S.à r.l.	14598
GFM (CE) S.A.	14631	Montaka S.A.	14596
GIB Group International	14640	MSREF IV Messorio S.à r.l.	14595
Immo Delta s.à r.l.	14628	Multi Clean Services S.à r.l.	14595
Luxagency S.à r.l.	14599	Must Computer Sàrl	14595
Lux-Croissance	14599	MZMGA S.à r.l.	14596
Lux-Halal Sàrl	14598	Nexthouse S.A.	14596
Luxharvest S.à r.l.	14599	Novaplot S.à r.l.	14597
Luxor Audit S.à r.l.	14599	OCM Luxembourg EDF S.à r.l.	14594
Luxury Sofas S.A. - SPF	14599	OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l.	14594
LX Participations S.A.	14599	OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l.	14594
Macrimo Holding S.à r.l.	14595	OwensHill S.A.	14594
Madloch AG	14595	Privat/Degroof SICAV	14594
Maisons Baijot Luxembourg S.à r.l.	14596	SCI Rafimo	14608
Manitowoc Foodservice (Luxembourg) S.à r.l.	14596	TKS Geibelstrasse S.à r.l.	14600
Maps WB Platz West	14638	Unigestion Direct Opportunities 2015, SCS-SI-CAV-SIF	14603
Merck Finance S.à r.l.	14635	W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.	14605
Merlin Lux Finco 2 S.à r.l.	14598		
Mierscherbiereg Immobilière S.A.	14598		

OwensHill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OWENSHILL S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015202903/11.

(150227683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Privat/Degroof SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 62.601.

Les comptes annuels au 31 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Pour PRIVAT/DEGROOF SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015202985/13.

(150228035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202908/10.

(150227170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202907/10.

(150227199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

OCM Luxembourg EDF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202906/10.

(150227499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Macrimo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.711.320,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.057.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un Gérant*

Référence de publication: 2015202829/12.

(150228031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Madloch AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.970.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015202805/12.

(150228175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MSREF IV Messorio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.258.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2015202860/10.

(150228353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Multi Clean Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 20.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202862/10.

(150227056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Must Computer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 96.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202863/10.

(150227575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Maisons Baijot Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue J.-B. Determe.
R.C.S. Luxembourg B 189.081.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015202831/11.

(150227418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Manitowoc Foodservice (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.226,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Manitowoc Foodservice (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015202808/11.

(150228304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MZMGA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 189.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015202865/11.

(150227163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Nexthouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015202871/10.

(150227184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Montaka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTAKA S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015202855/11.

(150227682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MK CC Lux I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202846/9.

(150228212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MK CC Lux II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202847/9.

(150228233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MK CC Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 182.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202848/9.

(150228180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MK CC Lux IV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202849/9.

(150228176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MK CC Lux V S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202850/9.

(150228187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Novaplot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 170.045.

Le Bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202875/9.

(150227633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Molycorp Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015202821/12.

(150227899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.508,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202816/10.

(150228359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Mierscherbiert Immobiliaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.834.

Les documents de clôture de l'année 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202817/10.

(150227736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Mittelmeer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.507.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202820/10.

(150227165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Lux-Halal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 11, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 146.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Mme Nadia MOKHLESS épouse MAKNI / M. Mohsen MAKNI

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2015202792/12.

(150227202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 38.527.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202790/9.

(150227404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Luxagency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.688.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202793/9.

(150227846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Luxharvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 155.499.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202796/9.

(150227808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Luxor Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 68.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202797/9.

(150227873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Luxury Sofas S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 122.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202798/9.

(150227197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

LX Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202799/9.

(150227489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Gerim III s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.
R.C.S. Luxembourg B 39.230.

L'an deux mille quinze,
le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité QBA CAPITAL, avec siège social à L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.967,

dûment représentée par son gérant Monsieur Patrick EVERARD, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 15, Beau-Site.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GERIM III s.à r.l., avec siège social à L-9176 Niederfeulen, 29, rue de Bastogne, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.230.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 6 janvier 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 276 du 25 juin 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alex WEBER en date du 6 janvier 1992, publié par extrait audit Mémorial C numéro 276 du 25 juin 1992.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 17 décembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 837 du 1^{er} juin 2002.

Que le capital social de la société s'élève à soixante-et-un mille deux cent cinquante Euros (EUR 61.250.-), représenté par deux mille quatre cent cinquante (2.450) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Niederfeulen à Ettelbruck et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. "

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. EVERARD, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 novembre 2015. Relation: GAC/2015/10019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190229/43.

(150212665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

TKS Geibelstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 201.667.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

1. TKS Holding S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1420 Luxembourg, 6, Eugène Ruppert, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 166.377,

2. EPPI EUROPEAN PRIME PROJECT INVESTING LTD, Gesellschaft eingetragen beim "Registrar of Companies and Official Receiver Nicosia" unter der Nummer HE 296758, mit Sitz in 249 Gorner of 28 Oktovriou & Aimiliou Chourmouziou, office/flat M5, 3035 Limassol, Zypern,

beide vertreten durch Herrn Max MAYER, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund zweier privatschriftlicher Vollmachten.

Diese Vollmachten bleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparenten, vertreten durch Herr Max MAYER, vorbenannt, ersuchten den Notar nachstehenden, durch alle Parteien vereinbarten Gesellschaftsvertrag zur Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die "Gesellschaft"), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das "Gesetz"), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die "Satzung").

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen, Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanziellen Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fordern oder ergänzen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist "TKS Geibelstrasse S.à r.l."

Art. 5. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg-Stadt.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann in der Gemeinde verlegt werden laut Beschluss des oder der Gesellschafter.

Durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) pro Anteil, voll eingezahlt.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder im Falle von mehreren Gesellschaftern durch einen Gesellschafterbeschluss, abgeändert werden.

Art. 8. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die sie vertritt ernennen.

Art. 9. Im Falle eines einzigen Gesellschafters sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile, gemäß Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften, übertragen werden.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Werden mehrere Geschäftsführer ernannt, bilden sie einen Verwaltungsrat.

Die Geschäftsführer werden von dem oder den Gesellschafter(n) ernannt und können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des oder der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Bedingungen ihres Amtes festlegen.

Die Geschäftsführer können mit einheitlicher Mehrheit einen Beschluss mittels Brief, Telegramm, Telex, Mail oder Telefax fassen, welcher dieselbe Gültigkeit hat, wie ein während einer Sitzung der Geschäftsführer gefasster Beschluss.

Die Geschäftsführer können nur Beschlüsse fassen und Verwaltungshandlungen vornehmen, wenn die Mehrheit von ihnen anwesend oder vertreten ist mittels Vollmacht, welche ausgestellt werden kann per Brief, Telegramm, Telex, Mail oder Telefax an einen der anderen Geschäftsführer oder an eine Drittperson. Beschlüsse können nur gefasst werden bei einheitlicher Mehrheit, wobei im Falle von Gleichheit der Stimmen, die Stimme des Vorsitzenden der Geschäftsführer ausschlaggebend ist.

Einer oder mehrere Geschäftsführer können an einer Sitzung der Geschäftsführer teilnehmen mittels Konferenzschaltung, Video-Konferenzschaltung oder ähnliches, was ihnen somit erlaubt mit den anderen Teilnehmer zur gleichen Zeit zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist gleichgestellt mit der persönlichen Anwesenheit bei einer Sitzung.

Die Geschäftsführer sind ermächtigt Vorabdividenden auszuzahlen im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

Art. 13. Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Am Ende jedes Geschäftsjahres wird von der Geschäftsführung ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 16. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter wie folgt verteilt werden:

Im Verhältnis der Gesellschafter untereinander sind die folgenden Gewinnvorzüge vereinbart:

Der Anteil der TKS Holding S.à r.l. beträgt vorab 20 % ihres nominalen Anteils am Stammkapital sowie 20 % des Nominalbetrages ihrer Zuzahlungen sowie ihrer unverzinslichen und mit Rangrücktritt versehenen Darlehen. In derselben Höhe steht danach der EPPI EUROPEAN PRIME PROJECT INVESTING LTD vorab ein Anteil vom verbleibenden Gewinn zu. Der restliche Gewinn steht den Gesellschaftern nach Maßgabe des Verhältnisses ihrer Geschäftsanteile zu. Die Gewinnanteile der anderen Gesellschafter mindern sich jeweils entsprechend. Weitere Gewinnvorzüge bedürfen eines einstimmigen Gesellschafterbeschlusses

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein(e) Gesellschafter sein muss/müssen und der/ die von den Gesellschaftern ernannt wird/werden, die wiederum seine/ ihre Befugnisse und Vergütung festlegen.

Art. 18. Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, alle einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) pro Anteil wie folgt zu zeichnen.

1. Die Gesellschaft TKS Holding S.à r.l., vorbenannt, fünfzig (50) Anteile

2. Die Gesellschaft EPPI EUROPEAN PRIME PROJECT INVESTING LTD, vorbenannt, fünfzig (50) Anteile

Sämtliche Anteile wurden zu 100% (hundert Prozent) in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2015 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.050,-EUR

Beschlüsse der Gesellschafterinnen

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter, welche das gesamte Kapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herr Frank PLETSCHE, Gesellschaftsverwalter, geboren am 15. Juli 1974 in Trier, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Frau Urszula PRZYBYSLAWSKA, Gesellschaftsverwalterin, geboren am 27. Januar 1972 in Debica, Polen, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit ernannt.

Herr Mark GORHOLT, Gesellschaftsverwalter, geboren am 26. November 1980 in Trier, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich, wird zur Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1420 Luxemburg, 5, Avenue Gaston Diderich

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 novembre 2015. Relation GAC/2015/9705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015190626/142.

(150212975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Unigestion Direct Opportunities 2015, SCS-SICAV-SIF, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.676.

—
EXCERPT

1. Members who are jointly and severally liable. Unigestion Direct Opportunities 2015 GP, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1747 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.406, the managing general partner (associé gérant commandité) of the Partnership (the "General Partner").

2. Name, Purpose and registered office of the Partnership.

(i) The name of the Partnership is "Unigestion Direct Opportunities 2015, SCS-SICAV-SIF".

(ii) In accordance with article 1(1) of the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialised investment funds, the purpose of the Partnership is the collective investment of the aggregate commitments in assets in order to spread the investment risks and to ensure for the partners the benefit of the result of the management of the assets as more described in the issuing document.

The General Partner, acting as manager (gérant) (the "Manager") for and on behalf of the Partnership, shall have the power to do any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purposes described in the limited partnership agreement, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to the limited partnership agreement.

(iii) The Partnership shall maintain its registered office and business address within the Grand Duchy of Luxembourg. The address is 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. At any time, the General Partner may in its sole discretion designate another registered office in the Grand Duchy of Luxembourg

3. Management and Manager's powers. The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the Manager in accordance with the provisions of the limited partnership agreement. The limited partners shall have no part in the conduct of business of the Partnership or in the management or control of the Partnership and shall have no authority or right to act on behalf of the Partnership in connection with any matter, or deal with any person on behalf of the Partnership who or that is not a partner. The exercise by any limited partner of any right conferred shall not be construed

to constitute participation by such limited partner in the conduct of the business of the Partnership or in the control of the investment or other activities of the Partnership and shall, as a consequence, not make such limited partner liable as a general partner for the debts and obligations of the Partnership for purposes of the Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies or otherwise.

Subject to the other provisions of the limited partnership agreement and in particular the delegation, inter alia, to the external alternative investment fund manager, the Manager shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership to carry out any and all of the objects and purposes of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in, the limited partnership agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any person, including any limited partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the Manager or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Manager.

The Partnership shall be represented by the Manager in accordance with its management authorities as set forth in the limited partnership agreement. The Manager's authority to represent the Partnership shall be limited to the Partnership's assets. Its authority to represent the Partnership shall further be limited insofar as no limited partner shall at any time be exposed to a liability for the Partnership's obligations in excess of its obligation to pay its commitment. The Manager and its representatives may enter into any legal transaction on behalf of the Partnership with themselves in person or as an agent of a third party. For the avoidance of doubt, other than as provided in the Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies or in the limited partnership agreement, no limited partner shall be entitled to represent the Partnership.

The Manager acting on behalf of the Partnership may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the Manager be necessary or advisable in order to carry out the purposes and objectives of the Partnership, subject to and in accordance with the provisions of the limited partnership agreement.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commenced upon its formation, on 10 November 2015, and shall continue until the tenth (10th) anniversary of the final closing, provided that, unless the Partnership is sooner terminated pursuant to the provisions of the limited partnership agreement, the term of the Partnership may be extended by the Manager for up to two (2) successive periods of one (1) year each or upon the earliest of the following:

- (a) any specific cause set forth in the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialised investment funds or any other mandatory law (droit applicable); or
- (b) the date of occurrence of any of the events set forth in the limited partnership agreement.

5. Financial year. The financial year of the Partnership shall begin each year on the first (1st) of October and end on the thirtieth (30th) of September of the following year, with the exception of the first financial year which shall begin on the date on which the Partnership commenced to the limited partnership agreement and shall end on the thirtieth (30th) September 2016.

EXTRAIT

1. L'associé solidairement responsable. Unigestion Direct Opportunities 2015 GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dotée d'un capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1747 Senningerberg, Grand-duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.406 (l'«Associé Commandité»), l'associé gérant commandité de la Société.

2. Le nom, l'objet social et le siège social.

(i) Le nom de la Société est «Unigestion Direct Opportunities 2015, SCS-SICAV-SIF».

(ii) Conformément à l'article 1(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, l'objet de la Société le placement collectif du total des engagements dans des actifs afin de répartir les risques d'investissement et d'assurer aux associés le bénéficiaire de la gestion des actifs tel que plus amplement décrit dans le document d'émission.

L'Associé Commandité, agissant comme gérant (le «Gérant») pour le compte et au nom de la Société, doit avoir les pouvoirs de faire tous les actes nécessaires, appropriés, souhaitable, accessoires ou opportuns pour l'accomplissement des finalités décrites dans le contrat social, incluant, sans limitation, tous les pouvoirs qui peuvent être exercés au nom de la Société conformément au contrat social.

(iii) La Société devra conserver son siège social ainsi que son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social se situe au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-duché du Luxembourg. A tout moment, l'Associé Commandité peut, à sa seule discrétion, désigner un autre siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

3. Gérance et pouvoirs du gérant. La gestion et le contrôle de la Société sont de la compétence exclusive du Gérant, conformément aux dispositions du contrat social. Les associés commanditaires ne participent d'aucune façon à la conduite des activités de la Société ou à la gestion ou au contrôle de la Société et n'ont aucun pouvoir ou droit d'agir pour le compte

de la Société pour quelque sujet que ce soit, ou de traiter avec toute personne qui ne serait pas un associé, au nom de la Société. L'exercice par tout associé commanditaire d'un droit quelconque conféré par le contrat social ne doit pas être interprété comme constituant une participation par ledit associé commanditaire à la conduite des activités de la Société ou au contrôle de l'investissement ou d'autres activités de la Société et, par conséquent, ne rend pas ledit associé commanditaire responsable comme un associé commandité des dettes et obligations de la Société aux fins de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ou de toute autre disposition réglementaire.

Sous réserve des autres dispositions du contrat social et, en particulier, la délégation, inter alia, au gestionnaire de fonds d'investissement alternatif externe, le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société afin de réaliser les objectifs et les finalités de la Société, conformément à et sous réserve des restrictions prévues au contrat social, et pour prendre, à sa seule discrétion, toute mesure qu'il juge nécessaire ou souhaitable, sans autre action, approbation ou vote de toute personne, y compris de tout associé commanditaire.

La Société est liée envers des tiers à tous égards par le Gérant ou, le cas échéant, par toute personne à laquelle le Gérant déléguera le pouvoir de signature.

La Société sera exclusivement représentée par le Gérant conformément à ses pouvoirs de gestion tel que prévu dans le contrat social. Le pouvoir de représenter la Société dont dispose le Gérant est limité aux actifs de la Société. Son pouvoir de représenter la Société sera également limité dans la mesure où aucun associé commanditaire ne saurait en aucun cas être exposé à une responsabilité au titre des obligations de la Société autre que celle de verser son engagement. Le Gérant et ses représentants peuvent conclure tout acte licite pour le compte de la Société personnellement ou en tant que mandataire d'un tiers. Pour éviter toute ambiguïté, à l'exception des cas prévus dans la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ou le contrat social, aucun associé commanditaire n'est habilité à représenter la Société.

Le Gérant agissant pour le compte de la Société peut signer, remettre et exécuter tous contrats et autres engagements et exercer toutes activités et participer à toutes opérations qui, de l'avis du Gérant, peuvent être nécessaires ou souhaitables afin de réaliser les finalités et les objectifs de la Société, sous réserve des dispositions du contrat social et conformément à celles-ci.

4. Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir. Les activités de la Société ont débutées à sa création, le 10 novembre 2015 et se poursuivront jusqu'au dixième (10^{ème}) anniversaire du closing final, étant entendu que, sauf dissolution anticipée de la Société en vertu du contrat social, la durée de la Société peut être prorogée par le Gérant jusqu'à deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune sous réserve de l'événement intervenu à la première des dates suivantes:

- (a) toute raison spécifique prévue par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés ou le droit applicable; ou
- (b) la date de survenance de l'un des événements prévus au sein du contrat social.

5. Exercice social. L'exercice de la Société débute chaque année au premier (1^{er}) octobre et se termine le trente (30) septembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui débute à la date de début de la Société conformément au contrat social et se termine le trente (30) septembre 2016.

Référence de publication: 2015190639/123.

(150213115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

W2007/W2008 Orurse Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.894.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

W2007/W2008 Orurse S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.954, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy Luxembourg,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "W2007/W2008 Orurse Holding A S.à r.l.", is a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.894, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 19 May 2008 before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Nie-

deranven, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1520 dated 19 June 2008;

- That the appearing party is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint "GS Lux Management Services S.à r.l.", established and having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 88045, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves:

- to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and

- to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to grant a full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate until the date hereof.

The Sole Shareholder decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

W2007/W2008 Ourse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.954, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée «W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.», est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.894, constituée le 19 mai 2008 selon un acte passé par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1506 en date du 18 juin 2008;

- Que la comparante est la seule associée (l'"Associé unique") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer la société à responsabilité limitée "GS Lux Management Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88045, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé unique décide également:

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

L'Associé unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 novembre 2015. 2LAC/2015/25928. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190669/134.

(150213028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

SCI Rafimo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 5.781.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 19 novembre.

ENTRE:

1. Monsieur Gilliard Frédéric, dirigeant de société, né le 19 novembre 1969 à Rocourt, Belgique et demeurant à F-78350 Jouy-en-Josas, 4 Parc de Diane;

2. Madame Smits Caroline, professeur, née le 19 décembre 1980 à Liège, Belgique et demeurant à B-5590 Braibant, 33. rue Aviateur de Hecpée;

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SCI RAFIMO".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Baschleiden.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (7.500- EUR) représenté par CENT (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de CENT EUROS (75.- EUR) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

1. Monsieur Gilliard Frédéric, Septante Parts d'intérêts (70);

2. Madame Caroline SMITS, Trente Part d'intérêts (30);

TOTAL: CENT parts d'intérêts (100).

Le montant de SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (7.500.- EUR) sera apporté à la société, ainsi que les comparants s'y obligent.

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Si l'un des associés est dans l'impossibilité de faire face à sa part de dettes, une assemblée générale extraordinaire pourra décider de la cession des parts de l'associé défaillant aux autres associés qui en assumeront dès lors les conséquences.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gilliard Frédéric, née le 19 novembre 1969 à Rocourt (B), demeurant 4 Parc de Diane, F-78350 Jouy en Josas

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa signature individuelle.

2. Le siège social de la société est fixé au 45, rue Principale, L-9633 Baschleiden.

3. L'assemblée donne tout pouvoir à son Gérant en vue de signer un compromis de vente relatif à Un bâtiment rural, parcelles de pré et jardin sis rue de l'Ywoigne 23, à Chevetogne, et comprenant 4 parcelles cadastrales pour une contenance totale de vingt six ares nonante sept centiares

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en deux originaux à Baschleiden, le 19 novembre 2015.

Les parties intervenantes

SMITS Caroline / GILLIARD FREDERIC

Référence de publication: 2015190574/116.

(150213200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.130.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development German Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.130 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 07 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2627 of 25 September 2015,

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 30 September 2015, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at five hundred eighty-three thousand three hundred thirty-five euro (EUR 583,335.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and five hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four (583,334.-) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 September 2015, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 15 October 2015, an increase of the issued share capital by an amount of twenty-six thousand seven hundred sixty-three euro (EUR 26,763.-) in order to raise the issued share capital to the amount of six hundred ten thousand ninety-eight euro (EUR 610,098.-) by the creation of twenty-six thousand seven hundred sixty-three (26,763) Class Y Series 3 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 30 September 2015, has accepted subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 15 October 2015, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of two hundred forty-thousand eight hundred sixty-seven euro (EUR 240,867.-) as follows:

- AXA Krankenversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 1012: ten thousand thirty-six (10,036) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of one hundred thousand three hundred sixty euro (EUR 100,360.-) including a share premium in the aggregate amount of ninety thousand three hundred twenty-four euro (EUR 90,324.-);

- AXA Versicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 21298: ten thousand thirty-six (10,036) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of one hundred thousand three hundred sixty euro (EUR 100,360.-) including a share premium in the aggregate amount of ninety thousand three hundred twenty-four euro (EUR 90,324.-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 27698: six thousand six hundred ninety-one (6,691) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of sixty-six thousand nine hundred ten euro (EUR 66,910.-) including a share premium in the aggregate amount of sixty thousand two hundred nineteen euro (EUR 60,219.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 14 October 2015, so that the total amount of two hundred sixty-seven thousand six hundred thirty euro (EUR 267,630.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred forty thousand eight hundred sixty-seven euro (EUR 240,867.-), has been on 14 October 2015 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 14 October 2015, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at six hundred ten thousand ninety-eight euro (EUR 610,098.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and six hundred ten thousand ninety-seven (610,097) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred eighty five euro (EUR 1,685.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq novembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B

153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development German Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.130 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 07 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2627 du 25 septembre 2015,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 30 septembre 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent quatre vingt trois mille trois cent trente-cinq euros (EUR 583.335,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et cinq cent quatre vingt trois mille trois cent trente-quatre (583.334) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et quarante-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (49.999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque actions de chaque classe ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 septembre 2015, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 octobre 2015, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt-six mille sept cent soixante-trois euros (EUR 26.763,-) en vue de porter le capital social souscrit à six cent dix mille quatre vingt dix-huit euros (EUR 610.098,-) par la création et l'émission de vingt-six mille sept cent soixante-trois (26.763) Actions de Catégorie Y Série 3, (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 30 septembre 2015, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 octobre 2015, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent quarante mille huit cent soixante-sept euros (EUR 240.867,-), comme suit:

- AXA Krankenversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 1012: dix mille trente-six (10.036) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de cent mille trois cent soixante euros (EUR 100.360,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre vingt dix mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 90.324,-);

- AXA Versicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 21298: dix mille trente-six (10.036) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de cent mille trois cent soixante euros (EUR 100.360,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre vingt dix mille trois cent vingt-quatre euros (EUR 90.324,-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 27698: six mille six cent quatre vingt onze (6.691) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de soixante-six mille neuf cent dix euros (EUR 66.910,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante mille deux cent dix neuf euros (EUR 60.219,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 14 octobre 2015, de sorte que la somme totale de deux cent soixante-sept mille six cent trente euros (EUR 267.630,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de deux cent quarante mille huit cent soixante-sept euros (EUR 240.867,-), se trouvait le 14 octobre 2015 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 14 octobre 2015, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à six cent dix mille quatre vingt dix-huit euros (EUR 610.098,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et six cent dix mille quatre vingt dix-sept (EUR 610.097,-) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3 qui seront détenues par

les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cent quatre-vingt cinq euros (EUR 1.685,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35361. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190882/172.

(150214434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Diflo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 8, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 201.734.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société par actions simplifiée «DIFLO», établie et ayant son siège social à F-56000 Vannes, 7, allée Daubenton, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 440 270 551, (la «Société»), constituée suivant acte sous seing privé, en date du 19 décembre 2001.

et dont les statuts (les «Statuts») n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie OLLAGNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16 avenue de la Liberté,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique DELARCHE, dirigeant de société, demeurant à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Confirmation et ratification des résolutions prises à Vannes en date du 15 septembre 2015 de transférer, avec effet au 30 septembre 2015, le siège social de la Société de F-56000 Vannes, 7, allée Daubenton (France) à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau;

2. Décision que la Société au Grand-Duché de Luxembourg existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DIFLO»;

3. Adoption pour la Société une durée illimitée;

4. Adoption d'une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de l'année suivante;

5. Adoption pour la Société l'objet suivant:

“La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.”

6. Acceptation de la description et de la substance des actifs et passifs de la Société tels qu'ils résultent du bilan de la Société daté du 30 septembre 2015;

7. Décision que ledit bilan correspondra dans son intégralité au bilan d'arrivée au Grand-Duché de Luxembourg de la Société;

8. Fixation du capital social à un million six cent dix-sept mille trois cent huit euros (1.617.308,- EUR), représenté par cent quinze mille cinq cent vingt-deux (115.522) parts sociales d'une valeur nominale de quatorze euros (14,- EUR) chacune;

9. Acceptation de la démission des anciens administrateurs et de l'organe de révision de la Société, avec décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat;

10. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg;

11. Répartition des cent quinze mille cinq cent vingt-deux (115.522) parts sociales représentatives du capital social;

12. Nomination, pour une durée indéterminée de Monsieur Dominique DELARCHE et de Madame Frédérique FLA-HAUT, épouse DELARCHE, comme gérants de la Société et détermination de leur pouvoir de signature;

13. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable;

14. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 15 septembre 2015 à Vannes (France) a décidé à l'unanimité (i) de transférer le siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 30 septembre 2015, (ii) de fixer le nouveau siège social à demeurant à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset, sous la condition suspensive de l'approbation par la seconde assemblée générale qui sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, de la bonne immatriculation de la Société et de l'accomplissement des formalités correspondantes; une copie du procès-verbal de ladite assemblée générale restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

F) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises à Vannes en date du 15 septembre 2015 de transférer le siège social de la Société, avec effet au 30 septembre 2015, de F-56000 Vannes, 7, allée Daubenton (France) à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

L'Assemblée constate que la Société est donc à considérer à compter du 30 septembre 2015 et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- que la Société au Grand-Duché de Luxembourg existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DIFLO";
- d'adopter pour la Société une durée illimitée; et
- d'adopter une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de l'année suivante; et
- d'adopter pour la Société l'objet comme ci-avant reproduit dans l'ordre du jour sous le point 5).

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la description et la substance des actifs et passifs de la Société tels qu'ils résultent du bilan de la Société au 30 septembre 2015.

L'Assemblée décide que ce bilan correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Grand-Duché de Luxembourg de la Société.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité française, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité française.

Ledit bilan, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital social à un million six cent dix-sept mille trois cent huit euros (1.617.308,- EUR), représenté par cent quinze mille cinq cent vingt-deux (115.522) parts sociales d'une valeur nominale de quatorze euros (14,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Il résulte de plus d'une lettre de confirmation émise par le président en date du 13 novembre 2015 que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), ladite attestation, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des anciens administrateurs et de l'organe de révision de la Société et leur donne, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société, dans la forme présentée à l'Assemblée, afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts de la Société se liront dorénavant comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe, entre les propriétaires actuels des parts sociales et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DIFLO", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société

aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à un million six cent dix-sept mille trois cent huit euros (1.617.308,- EUR), représenté par cent quinze mille cinq cent vingt-deux (115.522) parts sociales d'une valeur nominale de quatorze euros (14,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société peut, toutefois, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, racheter ses propres parts. À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Septième résolution

L'Assemblée constate que les cent quinze mille cinq cent vingt-deux (115.522) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1) Monsieur Dominique DELARCHE, dirigeant de société, né à Mont Saint Aignan le 14 août 1962, demeurant à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset,	
soixante-treize mille deux cent quarante-deux parts sociales,	73.242
2) Madame Frédérique FLAHAUT, épouse DELARCHE, dirigeante de société, née à Rouen, le 12 juin 1967, demeurant à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset,	
quarante-deux mille deux cent soixante-quinze parts sociales,	42.276
3) Monsieur Augustin DELARCHE, étudiant, né à Saumur le 02 juin 1995, demeurant à F-56000 Vannes, 7 allée Daubenton, une part sociale,	1
4) Monsieur Louis DELARCHE, commercial, né à Saint Maur des Fossés, le 1 ^{er} septembre 1991, demeurant à F-56000 Vannes, 7 allée Daubenton, une part sociale,	1
5) Madame Françoise FLAHAUT, assistante commerciale, née à Saint-Ouen-Le-Mauger, le 26 octobre 1935,	1

demeurant à C/Cubelles 21 casa 1 E-08850 Gavamar, une part sociale,

6) Madame Anne DUBOS, retraitée, née à Rouen, le 6 juin 1969, demeurant à F-79890 Tôtes, 17 rue du Général Leclerc, une part sociale, 1

Total: cent quinze mille cinq cent vingt-deux parts sociales, 115.522

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dominique DELARCHE, dirigeant de société, né à Mont Saint Aignan le 14 août 1962, demeurant à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset,
- Madame Frédérique FLAHAUT, épouse DELARCHE, dirigeante de société, née à Rouen, le 12 juin 1967, demeurant à L-2175 Luxembourg, 8 rue Alfred de Musset,

Le pouvoir de signature des gérants est fixé par l'Assemblée comme suit:

“La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.”

Neuvième résolution

L'Associée Unique décide que, par dérogation à l'article 16, le premier exercice social sous la législation luxembourgeoise commence au 1^{er} juillet 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. HELL, N. OLLAGNIER, D. DELARCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 novembre 2015. 2LAC/2015/26173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190897/278.

(150214449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Districal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince-Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.913.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DISTRICAL SA, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 23913, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 janvier 1986, publié au Mémorial C no 113 du 3 mai 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 juillet 2015, publié au Mémorial C no 2529 du 17 septembre 2015. (la «Société»)

L'assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Willy HEIN, indépendant, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, Rue de l'Eau,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank HALMES, directeur administratif et financier, demeurant professionnellement à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques BRAUCH, directeur générale, demeurant professionnellement à Differdange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constat de cession des 10.000 actions de DISTRICAL S.A. par CENTRE IMMOBILIER à la Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, en abrégé SOLUDEC. Intervention de la Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, en abrégé SOLUDEC.

2. Transfert du siège social de L-1449 Luxembourg, 4, Rue de l'Eau à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince-Henri.

3. Acceptation de la démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué, décharge.

4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, décharge.

5. En remplacement des trois administrateurs démissionnaires, nomination de trois administrateurs de la Société pour une durée de six ans.

6. En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, nomination de BDO Audit, commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans.

7. Modification du pouvoir de signature statutaire et modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société.

8. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que suite à une convention de cession d'actions sous condition suspensive suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, avant la signature des présentes, suivant laquelle la société CENTRE IMMOBILIER, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 2 Rue de l'Eau, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 17639 représentée par son administrateur unique Monsieur Willy Hein, prénommé, a cédé les dix mille (10.000) actions de la Société, à la Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, en abrégé SOLUDEC, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, Boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg numéro B4473 et représentée comme dit ci-après, au prix global convenu entre parties, ce dont quittance.

Intervention

Intervient à ce moment la prédite Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, en abrégé SOLUDEC, prénommée, représentée par ses mandataires spéciaux, Messieurs Frank HALMES et Jacques BRAUCH, les deux demeurant professionnellement à Differdange, agissant sur base d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg en date du 24 septembre 2015, et qui, pour autant que de besoin, réitèrent ladite cession dans toute sa teneur, et ceci au prix et aux conditions telles que contenus dans la convention de cession d'actions suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, avant la signature des présentes, entre ladite partie cédante et cessionnaire, comme mentionnées ci-avant.

L'assemblée générale constate dès lors que les conditions suspensives énumérées dans la prédite convention de cession d'actions reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, sont remplies. L'assemblée générale constate que la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES ET DE CONSTRUCTIONS, en abrégé SOLUDEC S.A. est devenue propriétaire de 100% (cent pourcent) des actions de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 4, Rue de l'Eau vers L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince-Henri

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Willy Hein, de Madame Anne Gros et de Monsieur Armand Hein de leur poste d'administrateurs de la Société et de Monsieur Willy Hein, de son poste d'administrateur-délégué de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de GESTATEC S.A., de son poste de commissaire aux comptes de la Société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des trois administrateurs démissionnaires trois nouveaux administrateurs de la Société pour une durée de six ans à savoir:

- Monsieur Jacques Brauch, directeur général, né le 22 août 1962 à Luxembourg demeurant professionnellement à L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier

- Monsieur Frank Halmes, directeur administratif et financier, né le 30 octobre 1970 à Malmédy demeurant professionnellement à L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier

- Monsieur Manfred Thielen, directeur études et projets, né le 2 janvier 1959 à Trèves demeurant professionnellement à L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire un nouveau commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans à savoir:

- La société BDO Audit, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 147.570,

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature statutaire et modification subséquente de l'article 14 comme suit:

« **Art. 14.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Frank Halmes, Jacques Brauch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 4 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 34954. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190898/110.

(150213559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Anglo American International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.552.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of November,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared

Anglo American Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 69.788,

Anglo American Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the England and Wales, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, and registered with the Companies' House under number 3734784,

(hereafter together the "Shareholders")

both duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address at L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

by virtue of two proxies under private seal given on 17 and 18 November 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforementioned, are the sole shareholders of Anglo American International (the "Company"), a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies register under Section B, number 41.552, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 September 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 625 of 29 December 1992.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 13 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2961 of 20 December 2007.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 2,151,446,683.60, through the reduction of the nominal value of its shares from currently USD 50.00 to USD 0.10 and allocation of the USD 2,151,446,683.60 to freely distributable reserves;

2. Decrease of the legal reserve of the Company by an amount of USD 215,144,668.36 from currently USD 215,575,820 to USD 431,151.64 and allocation of the USD 215,144,668.36 to freely distributable reserves;

3. Subsequent amendment of article 6.1 as follows:

„**6.1.** The Company's issued capital is set at four million three hundred eleven thousand five hundred sixteen US Dollars and forty cents (USD 4,311,516.40) represented by one thousand (1,000) normal class «A» ordinary shares, forty-three million seventy-four thousand one hundred and sixty-four (43,074,164) repurchaseable class «A» ordinary shares and forty thousand (40,000) class «B» ordinary shares of ten US Dollar cents (USD 0.10,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.“;

4. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of two billion one hundred fifty-one million four hundred forty-six thousand six hundred eighty-three US Dollars and sixty cents (USD 2,151,446,683.60), so as to bring it from its current amount of two billion one hundred and fifty-five million seven hundred fifty-eight thousand and two hundred US Dollars (USD 2,155,758,200.-) to four million three hundred eleven thousand five hundred sixteen US Dollars and forty cents (USD 4,311,516.40), through the reduction of the nominal value of its shares from currently fifty US Dollars (USD 50.00) to ten US Dollar cents (USD 0.10) and allocation of the two billion one hundred fifty-one million four hundred forty-six thousand six hundred eighty-three US Dollars and sixty cents (USD 2,151,446,683.60) to freely distributable reserves

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the legal reserve of the Company by an amount of two hundred fifteen million one hundred forty-four thousand six hundred sixty-eight US Dollars and thirty-six cents (USD 215,144,668.36) so as to bring it from its current amount of two hundred fifteen million five hundred seventy-five thousand eight hundred and twenty US Dollars (USD 215,575,820) to four hundred thirty-one thousand one hundred fifty-one US Dollars and sixty-four cents (USD 431,151.64) and allocation of the amount of two hundred fifteen million one hundred forty-four thousand six hundred sixty-eight US Dollars and thirty-six cents (USD 215,144,668.36) to freely distributable reserves.

Third resolution

As a consequence of the 1st resolution here above, the Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

„**6.1.** The Company's issued capital is set at four million three hundred eleven thousand five hundred sixteen US Dollars and forty cents (USD 4,311,516.40) represented by one thousand (1,000) normal class «A» ordinary shares, forty-three million seventy-four thousand one hundred and sixty-four (43,074,164) repurchaseable class «A» ordinary shares and forty thousand (40,000) class «B» ordinary shares of ten US Dollar cents (USD 0.10,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.“

Whereof, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de novembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains,
ont comparu

Anglo American Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 69.788,

Anglo American Holdings Limited, une société de droit anglais, avec siège social à 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies' House sous le numéro 3734784,

(ci-après ensemble les «Associés»),

les deux ici représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

en vertu de deux procurations sous seing privé données les 17 et 18 novembre 2015,

lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, sont les seules associées de Anglo American International (la «Société»), une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.552, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 625 du 29 décembre 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2961 du 20 décembre 2007.

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de USD 2.151.446.683,60, par la réduction de la valeur nominale des actions de leur valeur actuelle de USD 50,00 à USD 0,10 et allocation du montant de USD 2.151.446.683,60 à une réserve librement distribuable;

2. Réduction de la réserve légale de la Société à concurrence de USD 215.144.668,36 pour la ramener de son montant actuel de USD 215.575.820 à USD 431.151,64 et allocation du montant de USD 215.144.668,36 à une réserve librement distribuable;

3. Modification subséquente de l'article 6.1 comme suit:

« 6.1. La Société a un capital émis de quatre millions trois cent onze mille cinq cent seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarantes centimes (USD 4.311.516,40,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires normales de classe «A», quarante-trois millions soixante-quatorze mille cent soixante-quatre (43.074.164) parts sociales ordinaires rachetables de classe «A» et quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de classe «B» de dix centimes de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,10.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»;

4. Divers.

Après avoir analysé les différents points à l'ordre du jour, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux milliards cent cinquante et un millions quatre cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante centimes (USD 2.151.446.683,60) pour le porter de son montant actuel de deux milliards cent cinquante-cinq millions sept cent cinquante-huit mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.155.758.200,-) à quatre millions trois cent onze mille cinq cent seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante centimes (USD 4.311.516,40,-), par la réduction de la valeur nominale des actions de leur valeur actuelle de cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,00) à dix centimes de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,10) et allocation du montant de deux milliards cent cinquante et un millions quatre cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante centimes (USD 2.151.446.683,60) à une réserve librement distribuable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire la réserve légale de la Société à concurrence de deux cent quinze millions cent quarante-quatre mille six cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-six centimes (USD 215.144.668,36) pour la porter de son montant actuel de deux cent quinze millions cinq cent soixante-quinze mille huit cent vingt Dollars des

Etats-Unis d'Amérique (USD 215.575.820) à quatre cent trente et un mille cent cinquante et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre centimes (USD 431.151,64) et allocation du montant de deux cent quinze millions cent quarante-quatre mille six cent soixante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente-six centimes (USD 215.144.668,36) à une réserve librement distribuable.

Troisième résolution

En conséquence de la 1^{ère} résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **6.1.** La Société a un capital émis de quatre millions trois cent onze mille cinq cent seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarantes centimes (USD 4.311.516,40,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires normales de classe «A», quarante-trois millions soixante-quatorze mille cent soixante-quatre (43.074.164) parts sociales ordinaires rachetables de classe «A» et quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de classe «B» de dix centimes de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,10.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci, a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 20 novembre 2015. GAC/2015/10089. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190734/151.

(150213817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

AMIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.218.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of the month of November.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of AMIP S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 179218, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 23 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 24 September 2013, number C-2346. The articles of association of the Company haven't been amended before.

The Meeting was presided over by Joost Anton Mees, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Nathalie Chevalier, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the twenty thousand (20,000) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Exequeutive Services S.à r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator;
- 3) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Exequitive Services S.à r.l., a société à responsabilité Limitée, with registered office in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 196987 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés (l'«Assemblée») de AMIP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1179218 constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 juillet 2013 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 24 septembre 2013, numéro C2346. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a désigné Joost Anton Mees, employé privé, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme président.

Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné et les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les vingt-mille (20.000) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

- 1) Décision concernant la liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Exequitive Services S.à r.l. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur;
- 3) Divers

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Exeutive Services S.à r.l. société à responsabilité limitée avec siège social à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196987 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. A. MEES, N. CHEVALIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19885. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190732/111.

(150213947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Afrimedia International, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 140.632.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de AFRIMEDIA INTERNATIONAL, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 140632 (la Société). La Société a été constituée le 24 juillet 2008 suivant un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2051 du 23 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juillet 2012 suivant un acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2034 du 16 août 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Anais DEYGLUN, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) (la Présidente), qui nomme Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). La Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée seront également annexées au présent acte, après avoir été signées par toutes les personnes comparantes.

Le Bureau ayant ainsi été valablement constitué, la Présidente requiert le notaire d'enregistrer que:

I. La présente Assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 9 novembre 2015; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

II. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que cent seize mille trois cent dix-sept (116.317) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant environ 82,90% du capital social votant de la Société d'un montant de quatorze millions trente et un mille euros (EUR 14.031.000,-), sont dûment présentes et/ou représentées à l'Assemblée qui est, selon l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation de l'augmentation du capital social, d'un montant de sept cent soixante-dix-neuf mille trois cents euros (EUR 779.300,-) dans le but de porter le capital social de la société de son montant actuel de quatorze millions trente et un mille euros (EUR 14.031.000,-), représenté par cent quarante mille trois cent dix (140.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action à quatorze millions huit cent dix mille trois cents euros (EUR 14.810.300,-), par l'émission de sept mille sept cent quatre-vingt-treize (7.793) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un paiement en numéraire;

3. Approbation de l'augmentation du capital social par incorporation de la prime d'émission d'un montant de quatre millions deux cent vingt mille sept cent euros (EUR 4.220.700,-) pour porter le capital social à dix-neuf millions trente et un mille euros (EUR 19.031.000,-), par la création et l'émission de quarante-deux mille deux cent sept (42.207) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

4. Allocation des actions nouvellement émises, suite à l'augmentation de capital telle que décrit au point 3. ci-dessus, au pro rata des Actionnaires de la manière suivante:

- M. Constant NEMALE: 15.448 actions
- NEMALE HOLDINGS SAS: 15.701 actions
- La République de Guinée Equatoriale: 6.837 actions
- La République du Cameroun: 4.221 actions

5. Augmentation du montant du capital autorisé de la Société de cinq million d'euros (EUR 5.000.000,-) à trente million d'euros (EUR 30.000.000,-).

6. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les augmentations du capital social adoptées aux points 1. 3. et 5. ci-dessus;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société;

8. Pouvoirs et autorisations;

9. Divers.

Après un examen attentif de ce qui précède, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société, d'un montant de sept cent soixante-dix-neuf mille trois cents euros (EUR 779.300,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze millions trente et un mille euros (EUR 14.031.000,-), représenté par cent quarante mille trois cent dix (140.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action à quatorze millions huit cent dix mille trois cents euros (EUR 14.810.300,-), par la création et l'émission de sept mille sept cent quatre-vingt-treize (7.793) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

L'Assemblée prend acte que tous les Actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription par une renonciation écrite et formelle.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

Conformément à la déclaration de souscription du 29 octobre 2015 remise à l'Assemblée en date du 18 novembre 2015, l'Assemblée déclare que la République du Cameroun, représentée par Monsieur Martin BELINGA EBOUTOU, souscrit

à sept mille sept cent quatre-vingt-treize (7.793) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et libère entièrement lesdites actions par un paiement en numéraire d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de sept cent soixante-dix-neuf mille trois cents (EUR 779.300,-) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) la soulte d'un montant de quatre millions deux cent vingt mille sept cent euros (EUR 4.220.700,-) au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que le montant de la prime d'émission est de quatre millions deux cent vingt mille sept cent euros (EUR 4.220.700,-) et qu'elle se trouve à présent à la disposition de la Société.

L'Assemblée décide d'approuver l'augmentation du capital social par incorporation de la prime d'émission d'un montant de quatre millions deux cent vingt mille sept cent euros (EUR 4.220.700,-) dans le but de porter le capital social de la Société à dix-neuf millions trente et un mille euros (EUR 19.031.000,-), par la création et l'émission de quarante-deux mille deux cent sept (42.207) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'allouer les actions nouvellement émises, suite à l'augmentation de capital décrite à la quatrième résolution ci-dessus, au pro rata des Actionnaires de la manière suivante:

- Monsieur Constant NEMALE:	15.448 actions
- NEMALE HOLDINGS SAS:	15.701 actions
- La République de Guinée Equatoriale:	6.837 actions
- La République du Cameroun:	4.221 actions

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de cinq million d'euros (EUR 5.000.000,-) à trente million d'euros (EUR 30.000.000,-).

L'Assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société par rapport à l'augmentation du capital autorisé, conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Une copie du rapport du conseil d'administration de la Société, mentionné ci-dessus restera annexé au présent acte.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à DIX-NEUF MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 19.031.000,-) représenté par CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT DIX (190.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Les actions resteront nominatives tant qu'elles ne seront pas libérées intégralement.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'assemblée générale statuant de la manière requise en cas de modification des statuts, dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessous.

Le conseil d'administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est autorisé pendant un période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur la création de capital autorisé à:

a. augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois d'un montant additionnel de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-), par l'émission de trois cent mille (300.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action;

b. limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles;

c. déterminer les conditions attachées à toute souscription, ou décider d'augmenter le capital social par le biais de la conversion de tout bénéfice ou de toute réserve disponible (y compris le compte de la prime d'émission) de la Société en capital social et l'attribution de ces actions; et

d. enregistrer moyennant un acte notarié chaque augmentation de capital et en conséquence modifier le registre des actionnaires.

L'autorisation ci-dessus peut-être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale délibérant conformément aux exigences relatives aux modifications des statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut dépasser cinq (5) ans.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, cet article 5 sera modifié de manière à refléter le résultat de cette opération; le conseil d'administration prendra les mesures ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la réalisation et la publication de cette modification, y compris l'enregistrement de cette augmentation et des modifications conséquentes des statuts devant notaire."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de six mille euros (EUR 6.000,-).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015190722/164.

(150214143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Immo Delta s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 201.747.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société civile immobilière «LA CLEF DES CHAMPS S.C.I.», ayant son siège social à L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 5.511.

2) La société civile de droit français «S.C.I. DU 4 BIS RUE DES DRAPIERS», ayant son siège social à F-57130 Jussy, 2, Chemin des Sablons, inscrite au R.C.S. de Metz TI (France) sous le numéro D 399 894 229.

Toutes deux ici représentées aux fins des présentes par Monsieur Arnaud ZANDONA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Livange, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 9 octobre 2015, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de

Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou emprunter et cela avec ou sans intérêts.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de "IMMO DELTA s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600.-), représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-deux euros (€ 42.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les trois cents (300) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

a) La société «LA CLEF DES CHAMPS S.C.I.», préqualifiée, deux cents parts sociales	200
b) La société «S.C.I. DU 4 BIS RUE DES DRAPRIERS», préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: trois cents parts sociales	300

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Joël PATY, gérant de société, né à Choilly-Dardenay (France) le 28 juin 1950, demeurant à F-57130 Jussy, 2, Chemin des Sablons est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZANDONA, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191087/142.

(150214739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

GFM (CE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.245.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of GFM (CE) S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B101245 and incorporated pursuant to a deed drawn up on 2 June 2004 by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg. The articles of association of the Company (the "Articles") have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 7 August 2004 number 811 page 38896. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 6 February 2007, and published in the Mémorial dated 4 May 2007 number 784 page 37602.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted (the "Meeting"), the chairman requests the notary to act that:

The shareholders represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders' proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

It appears from the attendance list that all the two million one hundred and twenty thousand (2,120,000) registered shares representing the entire share capital of the company are represented at this Meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

A. To fully amend and restate the company's object clause so that article 4 of the Articles reads as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies holding or managing real estate.

The company may:

- render administration services, accounting services and reporting services to any companies belonging or not to the same group of companies as the company;
- render services to any companies belonging or not to the same group of companies as the company involving advice, review, analysis, and prospection services in relation to real estate or real estate related investments;
- contract loans, and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies in which it has a direct or indirect participation;
- acquire or dispose of all other securities by way of subscription purchase, exchange, sale or otherwise;
- acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them;

- acquire, manage, enhance or dispose of real estate located in Luxembourg or abroad;
- manage real estate or real estate related investments for the account of other companies;
- act as intermediate in transaction on real estate, such as but not limited to renting, selling.

In general the company may carry out all commercial, industrial or financial operations whether in the area of securities or of real estate likely to enhance or supplement the above mentioned purposes."

B. To fully amend and restate the current article 9 of the Articles to insert provisions in relation to the delegation of powers by the board of directors so that it shall read as follows:

" Art. 9.

9.1 The day to day management of the business of the company and the power to represent the company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents appointed and removed by the board of directors of the company (the "Managing Directors"). The Managing Directors, may if the board of directors so resolves, be appointed within different classes comprising at least one (1) class A managing director (the "A Managing Director") and at least one (1) class B managing director (the "B Managing Director").

9.2 A Managing Director need not be a Shareholder.

9.3 The board of directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

C. To fully amend and restate the current article 10 of the Articles to insert provisions in relation to the representation powers of the company so that it shall read as follows:

" 10. Subject as provided by the law of August 10th 1915 on commercial companies and these articles of association, the company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the company has more than one director, the joint signature of any two Directors;
- in the daily management, the joint signature of any A Managing Director with any B Managing Director; or
- the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with article 9 to the extent such a power has been delegated to him."

D. Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the Company's object clause so that article 4 of the Articles reads as follows:

" Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies holding or managing real estate.

The company may:

- render administration services, accounting services and reporting services to any companies belonging or not to the same group of companies as the company;
- render services to any companies belonging or not to the same group of companies as the company involving advice, review, analysis, and prospection services in relation to real estate or real estate related investments;
- contract loans, and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies in which it has a direct or indirect participation;
- acquire or dispose of all other securities by way of subscription purchase, exchange, sale or otherwise;
- acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them;
- acquire, manage, enhance or dispose of real estate located in Luxembourg or abroad;
- manage real estate or real estate related investments for the account of other companies;
- act as intermediate in transaction on real estate, such as but not limited to renting, selling.

In general the company may carry out all commercial, industrial or financial operations whether in the area of securities or of real estate likely to enhance or supplement the above mentioned purposes."

Second resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the current article 9 of the Articles to insert provisions in relation to the delegation of powers by the board of directors so that it reads as follows:

" Art. 9.

9.1 The day to day management of the business of the company and the power to represent the company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents appointed and removed by the board of directors of the company (the "Managing Directors"). The Managing Directors, may if the board of directors so resolves,

be appointed within different classes comprising at least one (1) class A managing director (the "A Managing Director") and at least one (1) class B managing director (the "B Managing Director").

9.2 A Managing Director need not be a Shareholder.

9.3 The board of directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Third resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the current article 10 of the Articles to insert provisions in relation to representation powers of the Company so that it reads as follows:

" **10.** Subject as provided by the law of August 10th 1915 on commercial companies and these articles of association, the company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the company has more than one director, the joint signature of any two Directors;
- in the daily management, the joint signature of any A Managing Director with any B Managing Director; or
- the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with article 9 to the extent such a power has been delegated to him."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the members of the bureau, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze novembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GFM (CE) S.A. (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B101245 et constituée suivant un acte reçu en date du 2 juin 2004 par Maître Léon Thomas connu sous le nom de Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 7 août 2004 numéro 811 page 38896. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 février 2007, et publié au Mémorial en date du 4 mai 2007 numéro 784 page 37602.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué (l'"Assemblée"), le président demande au notaire soussigné d'acter que:

Les actionnaires représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

Il ressort de la liste de présence que toutes les deux millions cent vingt mille (2.120.000) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées dans cette Assemblée. Les Actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée en avance et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour mentionné ci-dessous de l'Assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Intégralement modifier et refondre l'objet social de la Société afin que l'article 4 des Statuts se lise comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la disposition de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères qui détiennent ou gèrent des biens immobiliers.

La société pourra

- rendre des services d'administration, de comptabilité et de reporting à de toutes autres sociétés appartenant ou non au même groupe de sociétés que la société;

- rendre à d'autres entreprises appartenant ou non au même groupe de sociétés que la société des services de conseils, de revues, d'analyses et de prospection en rapport avec les biens immobiliers ou des investissements immobiliers;
- contracter des emprunts et accorder toutes sortes d'assistance, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte;
- acquérir ou disposer de tous instruments financiers par souscription, achat, échange, vente ou autrement;
- acquérir, mettre en valeur et disposer de brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant;
- acquérir, gérer, mettre en valeur ou disposer de biens immobiliers situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger;
- gérer des biens immobiliers ou des investissements immobiliers pour le compte d'autres sociétés;
- intervenir comme intermédiaire dans le cadre de transaction de biens immobiliers telle que mais ne limitant pas à la location ou vente.

D'une façon générale, la société pourra réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, dans le domaine des instruments financiers ou biens immobiliers, susceptibles de favoriser ou compléter les objets ci-avant mentionnés."

B. Intégralement modifier et refondre l'actuel article 9 des Statuts afin d'insérer des dispositions concernant la délégation de pouvoirs par le conseil d'administration afin qu'il se lise comme suit:

" Art. 9.

9.1 La gestion journalière des affaires de la société et le pouvoir de représenter la société à cet égard peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, gérants ou d'autres agents nommés ou révoqués par le conseil d'administration de la société (les "Délégués à la Gestion Journalière"). Les Délégués à la Gestion Journalière, peuvent si le conseil d'administration le décide, être nommés dans différentes catégories comprenant au moins un (1) délégué à la gestion journalière A (le "Délégué à la Gestion Journalière A") et au moins un (1) délégué à la gestion journalière B (le "Délégué à la Gestion Journalière B").

9.2 Un Délégué à la Gestion Journalière n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

9.3 Le conseil d'administration peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et peut révoquer cet agent et déterminer n'importe lequel des pouvoirs de cet agent et ses responsabilités et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de sa représentation."

C. Intégralement modifier et refondre l'actuel article 10 des Statuts afin d'insérer des dispositions concernant la représentation de pouvoirs de la société afin qu'il se lise comme suit:

" 10. Sous réserve de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les présents statuts, la société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la société plus d'un administrateur, la signature conjointe de deux Administrateurs;
- dans la gestion journalière, la signature conjointe de tout Délégué à la Gestion Journalière A avec tout Délégué à la Gestion Journalière B, ou
- la signature unique de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué conformément à l'article 9 dans la mesure où ce pouvoir lui a été délégué."

D. Divers.

L'Assemblée, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier et refondre intégralement l'objet social de la Société afin que l'article 4 des Statuts se lise comme suit:

" Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la disposition de participations de quelque manière que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères qui détiennent ou gèrent des biens immobiliers.

La société pourra

- rendre des services d'administration, de comptabilité et de reporting à de toutes autres sociétés appartenant ou non au même groupe de sociétés que la société;
- rendre à d'autres entreprises appartenant ou non au même groupe de sociétés que la société des services de conseils, de revues, d'analyses et de prospection en rapport avec les biens immobiliers ou des investissements immobiliers;
- contracter des emprunts et accorder toutes sortes d'assistance, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte;
- acquérir ou disposer de tous instruments financiers par souscription, achat, échange, vente ou autrement;
- acquérir, mettre en valeur et disposer de brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant;
- acquérir, gérer, mettre en valeur ou disposer de biens immobiliers situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger;
- gérer des biens immobiliers ou des investissements immobiliers pour le compte d'autres sociétés;

- intervenir comme intermédiaire dans le cadre de transaction de biens immobiliers telle que mais ne limitant pas à la location ou vente.

D'une façon générale, la société pourra réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, dans le domaine des instruments financiers ou biens immobiliers, susceptibles de favoriser ou compléter les objets ci-avant mentionnés."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et refondre intégralement l'actuel article 9 des Statuts afin d'insérer des dispositions concernant la délégation de pouvoirs par le conseil d'administration afin qu'il se lise comme suit:

" Art. 9.

9.1 La gestion journalière des affaires de la société et le pouvoir de représenter la société à cet égard peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, gérants ou d'autres agents nommés ou révoqués par le conseil d'administration de la société (les "Délégués à la Gestion Journalière"). Les Délégués à la Gestion Journalière, peuvent si le conseil d'administration le décide, être nommés dans différentes catégories comprenant au moins un (1) délégué à la gestion journalière A (le "Délégué à la Gestion Journalière A") et au moins un (1) délégué à la gestion journalière B (le "Délégué à la Gestion Journalière B").

9.2 Un Délégué à la Gestion Journalière n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

9.3 Le conseil d'administration peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et peut révoquer cet agent et déterminer n'importe lequel des pouvoirs de cet agent et ses responsabilités et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de sa représentation."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et refondre intégralement l'actuel article 10 des Statuts afin d'insérer des dispositions relatives à la représentation de pouvoirs de la société afin qu'il se lise comme suit:

" **10.** Sous réserve de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les présents statuts, la société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la société plus d'un administrateur, la signature conjointe de deux Administrateurs;
- dans la gestion journalière, la signature conjointe de tout Délégué à la Gestion Journalière A avec tout Délégué à la Gestion Journalière B, ou
- la signature unique de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué conformément à l'article 9 dans la mesure où ce pouvoir lui a été délégué."

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour repris au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu aux membres du bureau connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36278. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191012/246.

(150213585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 48.046,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 181.234.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of November,
before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Merck 13. Allgemeine Beteiligungs-GmbH, a private limited liability company incorporated under the law of Germany, having its registered office at Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, Germany, registered with the Commercial register of the local court of Darmstadt under number HRB 91691 (the “Sole Member”),

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, on November 13, 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing party is the Sole Member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Merck Finance S.à r.l. (the “Company”), with registered office at 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 181.234, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 October 2013, which deed has been published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 3045, on 2 December 2013. The Company's articles of association have been amended for the last time on 21 July 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Official gazette, number 2838, on 14 October 2015.

II. The Company's corporate capital is set at twenty thousand Dollars of United States of America (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) Class A Shares, having a par value of one Dollar of United States of America (USD 1) each.

III. The Sole Member currently holds all the shares in the Company.

Therefore, the appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of twenty-eight thousand forty-six Dollars of United States of America (USD 28,046) so as to raise it from its current amount of twenty thousand Dollars of United States of America (USD 20,000) to forty-eight thousand forty-six Dollars of United States of America (USD 48,046), by the creation and issuance of twenty-eight thousand forty-six (28,046) new class B shares with a nominal value of one Dollar of United States of America (USD 1) each (the “Class B Shares”), issued together with an aggregate share premium of three billion nine hundred eighteen million nine hundred seventy-one thousand nine hundred fifty-four Dollars of United States of America (USD 3,918,971,954).

Subscription - Payment

The Sole Member, represented as stated above, declares to subscribe for all twenty-eight thousand forty-six (28,046) Class B Shares, with a nominal value of one Dollar of United States of America (USD 1) each, for a total subscription price of three billion nine hundred nineteen million Dollars of United States of America (USD 3,919,000,000) - including the above mentioned share premium of three billion nine hundred eighteen million nine hundred seventy-one thousand nine hundred fifty-four Dollars of United States of America (USD 3,918,971,954) - and to fully pay the subscription price by a contribution in cash of an amount of three billion nine hundred nineteen million Dollars of United States of America (USD 3,919,000,000).

The aggregate contribution in cash amounts to three billion nine hundred nineteen million Dollars of United States of America (USD 3,919,000,000) (the “Cash Contribution”).

The Cash Contribution is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Member resolves to amend clause 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

“**5.1.** The corporate capital is set at forty-eight thousand forty-six Dollars of United States of America (USD 48,046), represented by twenty thousand (20,000) Class A Shares in registered form, having a par value of one Dollar of United States of America (USD 1) each, and by twenty-eight thousand forty-six (28,046) Class B Shares in registered form, having a par value of one Dollar of United States of America (USD 1) each all subscribed and fully paid-up. Class A Shares and Class B Shares are together referred to as the “shares” and individually to as “share”.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, name, and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize novembre,

par devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Merck 13. Allgemeine Beteiligungs-GmbH, une société à responsabilité limitée («Gesellschaft mit beschränkter Haftung») constituée sous les lois allemandes, ayant son siège social à Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Darmstadt sous le numéro HRB 91691 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Merck Finance S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.234, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 24 octobre 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3045, le 2 décembre 2013 Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 juillet 2015, conformément à un acte du notaire instrumentaire, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2838, le 14 octobre 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) Parts de Classe A, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

III. L'Associé Unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-huit mille quarante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 28.046) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) à quarante-huit mille quarante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48.046) par la création et l'émission de vingt-huit mille quarante-six (28.046) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune (les «Parts de Classe B»), émises ensemble avec une prime d'émission de trois milliards neuf cent dix-huit millions neuf cent soixante et onze mille neuf cent cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.918.971.954).

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les vingt-huit mille quarante-six (28.046) Parts de Classe B d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, pour un prix de souscription global de trois milliards neuf cent dix-neuf millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.919.000.000) - incluant la prime d'émission mentionnée ci-dessus de trois milliards neuf cent dix-huit millions neuf cent soixante et onze mille neuf cent cinquante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.918.971.954) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en numéraire d'un montant de trois milliards neuf cent dix-neuf millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.919.000.000).

Le montant global des apports en numéraire s'élève à trois milliards neuf cent dix-neuf millions Dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.919.000.000 USD) (l'«Apport en Numéraire»).

L'Apport en Numéraire est désormais à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la clause 5.1 des Statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante-huit mille quarante-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48.046), représenté par vingt mille (20.000) Parts de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et par vingt-huit mille quarante-six (28.046) Parts de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts de Classe A et les Parts de Classe B sont désignées ci-après collectivement les «parts» ou individuellement une «part».»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom et adresse, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 novembre 2015. GAC/2015/9956 Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191188/142.

(150213634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Maps WB Platz West, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.878.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Maps Cologne One, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 200.872, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here represented by Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 October 2015.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Maps WB Platz West (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.878, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

Whereas, the appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred sixty-nine thousand six hundred ninety euro (EUR 269,690) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to two hundred eighty-two thousand one hundred ninety euro (EUR 282,190) by issuing two hundred sixty-nine thousand six hundred ninety (269,690) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The two hundred sixty-nine thousand six hundred ninety (269,690) new shares have been subscribed by Maps Cologne One, aforementioned, represented as stated above, for an aggregate price of two million six hundred ninety-six thousand nine hundred euro (EUR 2,696,900), entirely paid up in cash, so that the amount of two million six hundred ninety-six thousand nine hundred euro (EUR 2,696,900) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution of two million six hundred ninety-six thousand nine hundred euro (EUR 2,696,900) has been allocated as follows:

- two hundred sixty-nine thousand six hundred ninety euro (EUR 269,690) have been allocated to the share capital of the Company;
- two million four hundred twenty-seven thousand two hundred ten euro (EUR 2,427,210) have been allocated to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at two hundred eighty-two thousand one hundred ninety euro (EUR 282,190) represented by two hundred eighty-two thousand one hundred ninety (282,190) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand nine hundred euro (EUR 2,900).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Follows the German Translation of the Foregoing Deed

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechzehnten Tag des Monats November.

Vor uns, Maître Marc Loesch, Notar mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Maps Cologne One, eine société anonyme bestehend nach dem Recht vom Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 200.872, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (die „alleinige Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf, aufgrund einer am 28. Oktober 2015 privatschriftlichen erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Notar und den/die Bevollmächtigte(n) vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Maps WB Platz West (die „Gesellschaft“), einer luxemburgischen société à responsabilité limitée, bestehend nach dem Recht vom Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 200.878, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, ausgestellt von Maître Marc Loesch, Notar wohnhaft in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg, am 16. Oktober 2015, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zweihundertneunundsechzigtausendsechshundertneunzig Euro (EUR 269.690) zu erhöhen, so dass das Gesellschaftskapital, welches aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, auf zweihundertzweiundachtzigtausendeinhundertneunzig Euro (EUR 282.190) erhöht wird durch Ausgabe von zweihundertneunundsechzigtausendsechshundertneunzig (269.690) Aktien mit einem Nominalwert von je einem (1) Euro.

Die zweihundertneunundsechzigtausendsechshundertneunzig (269.690) neuen Anteile wurden durch Maps Cologne One, vorgenannt, vertreten wie oben angegeben, für einen voll in Bar einbezahlten Gesamtpreis von zwei Millionen sechs-

hundertneunundsechzigtausendneuhundert Euro (EUR 2.696.900) gezeichnet, so dass der Betrag von zwei Millionen sechshundertneunundsechzigtausendneuhundert Euro (EUR 2.696.900) der Gesellschaft ab nun zur Verfügung steht, so wie vor dem unterzeichneten Notar gerechtfertigt.

Der gesamte Einzahlungsbetrag in Höhe von zwei Millionen sechshundertneunundsechzigtausendneuhundert Euro (EUR 2.696.900) wird wie folgt zugeteilt:

- zweihundertneunundsechzigtausendsechshundertneunzig Euro (EUR 269.690) werden dem Gesellschaftskapital zugeteilt;
- zwei Millionen vierhundertsiebenundzwanzigtausendzweihundertzehn Euro (EUR 2.427.210) werden als Ausgabeprämie der Gesellschaft verbucht.

Zweiter Beschluss

In Folge des vorstehenden Beschlusses, beschließt die alleinige Gesellschafterin, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„ **5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zweihundertzweiundachtzigtausendeinhundertneunzig Euro (EUR 282.190) bestehend aus zweihundertzweiundachtzigtausendeinhundertneunzig (282.190) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass des vorliegenden Aktes entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendneuhundert Euro (EUR 2.900).

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden gegenüber dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen sowie Familienstand und Wohnort bekannt, hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 novembre 2015. GAC/2015/9953. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191185/117.

(150213596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

GIB Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 19.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015191014/14.

(150214184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.
